

Peut-on couronner César ?

L'historien Suétone revient sur les signes annonciateurs des ambitions de César qui ont décidé les conjurés à l'exécuter, au nom de la République.

Verum praecipuam et exitiabilem sibi invidiam hinc maxime movit. Adeuntes se cum plurimis honorificentissimisque decretis universos patres conscriptos sedens pro aede Veneris Genetricis excepit. Quidam putant retentum a Cornelio Balbo, cum conaretur assurgere ; alii, ne conatum
5 quidem omnino, sed etiam admonentem Gaium Trebatium ut assurgeret minus familiari vultu respexisse. Idque factum ejus tanto intolerabilius est visum, quod ipse triumphanti et subsellia tribunicia praetervehenti sibi unum e collegio Pontium Aquilam non assurrexisse adeo indignatus sit, ut proclamaverit : « Repete ergo a me Aquila rem publicam tribunus ! » Et nec destiterit per
10 continuos dies quicquam cuiquam nisi sub exceptione polliceri : « si tamen per Pontium Aquilam licuerit. » Adjecit ad tam insignem despecti senatus contumeliam multo arrogantius factum. Nam cum in sacrificio Latinarum¹ revertente eo inter inmodicas ac novas populi acclamationes quidam e turba statuae ejus coronam lauream candida fascia praeligata inposuisset et tribuni plebis Epidius Marullus Caesetiusque Flavus coronae fasciam detrahi hominemque duci in vincula jussissent, dolens seu parum prospere motam regni mentionem sive, ut ferebat, ereptam sibi gloriam recusandi,
15 tribunos graviter increpitos potestate privavit. Neque ex eo infamiam affectati etiam regii nominis discutere valuit, quanquam et plebei regem se salutanti, Caesarem se, non regem esse responderit, et Lupercalibus² pro rostris a consule Antonio admotum saepius capiti suo diadema repulerit atque in Capitolium Jovi Optimo Maximo miserit. Quin etiam varia fama percrebruit migraturum Alexandream vel Ilium, translatis simul opibus imperii exhaustaque Italia dilectibus et procuratione urbis amicis
20 permissa, proximo autem senatu Lucium Cottam quindecimvirum sententiam dicturum, ut, quoniam fatalibus libris³ contineretur Parthos⁴ nisi a rege non posse vinci, Caesar rex appellaretur. Quae causa conjuratis maturandi fuit destinata negotia, ne assentiri necesse esset.

**[Consilia igitur dispersim antea habita et quae saepe bini ternive ceperant, in unum omnes contulerunt, ne populo quidem jam praesenti statu laeto, sed clam palamque detrectante
25 dominationem atque assertores flagitante.]**

SUÉTONE, *Vie de César*, LXXVIII-LXXX, 1

¹ Les fêtes latines (*Latinae feriae*), instituées par le roi Tarquin le Superbe, étaient célébrées chaque année par les consuls sur le mont Albain.

² Les Lupercales sont des fêtes annuelles célébrées du 13 au 15 février, en l'honneur de Faunus, dieu de la forêt et des troupeaux.

³ Les Livres Sibyllins (*fatales libri*) étaient d'anciens recueils de prédictions obscures, qu'on consultait pour des décisions graves

⁴ Les Parthes, peuple farouche d'Asie mineure, contre lesquels César projetait une expédition.

Traduction

Mais ce qui excita contre lui une haine profonde et mortelle, ce fut surtout le geste suivant. Un jour que tout le corps du sénat venait lui présenter une foule de décrets lui conférant les plus grands honneurs, il l'accueillit sans quitter son siège, devant le temple de Vénus Genetrix. Certains pensent qu'il voulut se lever, mais fut retenu par Cornelius Balbus ; d'autres, qu'il ne l'essaya même pas du tout, mais au contraire jeta un regard courroucé à Gnaeus Trebatius qui l'avertissait de le faire. **(5)** Or, cette conduite sembla d'autant plus intolérable que lui-même, passant sur son char de triomphe devant les banquettes des tribus et voyant que dans tout leur cortège Pontius Aquila était seul à ne pas se lever, s'écria, au comble de l'indignation : « Eh bien, tribun Aquila, redemandez-moi donc la république ! » et ne manqua pas, plusieurs jours durant, lorsqu'il faisait à qui que ce fût n'importe quelle promesse, d'ajouter cette réserve : « Si toutefois Pontius Aquila le veut bien. »

À cet affront si cruel, à ce mépris du sénat, il ajouta un trait d'arrogance beaucoup plus grave. **(10)** Il revenait des fêtes latines, salué par le peuple d'acclamations excessives et inouïes, lorsqu'un homme sortant de la foule couronna sa statue d'une branche de laurier que nouait par-devant une bandelette blanche : alors les tribuns Epidius Marullus et Casetius Flavus donnèrent l'ordre d'arracher la bandelette et de conduire l'homme en prison ; mais César, furieux que cette allusion à la royauté eût obtenu si peu de succès, ou, comme il le prétendait alors, qu'on lui eût ravi la gloire de refuser le trône, blâma sévèrement les tribuns et les priva de leur charge. Depuis ce jour il ne réussit plus à dissiper le soupçon infamant d'avoir prétendu même au titre de roi ; **(15)** cependant, un jour que la plèbe le saluait de ce nom, il répondit « qu'il était César et non pas roi », et pour les Lupercales, à la tribune aux harangues, il repoussa le diadème que le consul Antoine avait à plusieurs reprises approché de sa tête, et le fit porter au Capitole, à Jupiter Très Bon et Très Grand. Bien plus, d'après différents bruits qui coururent, il songeait à partir pour Alexandrie ou pour Troie, emportant avec lui les richesses de l'empire, après avoir épuisé l'Italie à force de levées et confié à ses amis l'administration de Rome ; en outre, à la première séance du sénat, le quindécemvir Lucius Cotta devait proposer de donner à César le nom de roi, **(20)** parce qu'il était écrit dans les Livres Sibyllins que seul un roi pouvait triompher des Parthes.

C'est pour ce motif que les conjurés hâtèrent l'exécution de leur projet, pour ne pas être obligés de souscrire à cette proposition.

Traduction : Henri Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1932

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *rex* (lignes 16, 21) et son dérivé (ligne 15 *regii nominis*).

B. Faits de langue (5 points)

Analysez la proposition mise entre crochets dans le membre de phrase *quanquam et plebei regem se salutanti, [Caesarem se, non regem esse] responderit* (ligne 16) ; quelle est la forme de parole rapportée utilisée ici ? Que révèle la réponse de César ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les lignes 23-25 entre crochets (depuis *Consilia igitur* jusqu'à *atque assertores flagitante*).

[*Consilia igitur dispersim antea habita et quae⁵ saepe bini ternive⁶ ceperant, in unum omnes contulerunt, ne populo quidem jam praesenti statu laeto, sed clam palamque detrectante dominationem atque assertores flagitante.*]

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

⁵ Sous-entendre *ea consilia quae*.

⁶ *Bini ternive* : par groupes de deux ou trois.